

adrénaline

CHARTRE FABRICATION RESPONSABLE

Adrénaline est une agence conseil en communication globale membre de l'AACC. Consciente de ses responsabilités au-delà de celles dues à ses clients, l'agence a engagé un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociétale, environnementale et éthique dans la conception et la mise en œuvre des campagnes et dispositifs de communication sur lesquels elle travaille.

Dans ce cadre, elle a souhaité affirmer à destination de ses différentes parties-prenantes dans cette Charte Fabrication Responsable ses principes et engagements quant à la gestion des projets d'impression et de fabrication.

Nos engagements en ce sens reposent sur 8 points :

1. Travailler en amont avec nos clients pour leur proposer des alternatives qui répondent à leurs objectifs en limitant l'impact des fabrications : les objets promotionnels notamment peuvent souvent être remplacés par des cadeaux dématérialisés ou expérientiels.
2. Optimiser en amont avec nos clients les quantités à fabriquer, pour éviter la surproduction et les stocks dormants.
3. Travailler exclusivement avec des imprimeurs labellisés Imprim'Vert ou équivalent. Le label Imprim'Vert (www.imprimvert.fr) a pour objectif de favoriser la mise en place d'actions concrètes visant à diminuer les impacts environnementaux des activités d'imprimerie : gestion des déchets, stockage des produits, consommation énergétique, etc.
4. Utiliser exclusivement des papiers certifiés FSC (Forest Stewardship Council - <https://fr.fsc.org/fr-fr>) ou PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières - <https://www.pefc-france.org/>) : des labels internationaux garantissant que les bois utilisés dans la fabrication des pâtes se conforment aux procédures de gestion durable des forêts.
5. Privilégier à chaque fois que c'est possible les encres végétales - non minérales : ces encres utilisent des composés rapidement renouvelables (soja, colza, lin) et excluent tout métal lourd de leurs formulations.

6. Ne pas utiliser de vernis de finition ou de pelliculage, sauf cas particuliers bien spécifiques : l'usage de vernis de finition et/ou de pelliculage doit être l'exception et non la norme.
7. Privilégier l'usage du papier et du carton comme supports d'impression, et limiter l'usage de matières synthétiques aux cas où il n'existe pas d'alternative satisfaisante (vitrophanie par exemple).
8. Travailler prioritairement avec des imprimeurs et fournisseurs locaux, basés en France ou en Europe proche, dans un souci de dynamisation du territoire et d'optimisation du nombre de kilomètres parcourus lors de la livraison.

Cette charte nous engage et son respect fera l'objet d'un suivi chiffré pour l'ensemble des projets de fabrication sous-traités à l'agence, avec comme objectif plus de 90% de projets conformes à ces principes.

Cette charte a aussi pour vocation d'être un support de sensibilisation, dans le but d'encourager nos partenaires (clients, prestataires) à adhérer à ces objectifs et à y apporter leur contribution. A ce titre, elle sera portée à la connaissance de chaque salarié et mise à disposition des parties-prenantes d'Adrénaline sur notre site www.adrenaline.fr.

Fait à Lille,
le 14/06/2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vicard', with a stylized flourish at the end.

Pour l'agence ADRÉNALINE
Mathieu VICARD, Gérant